

Compte-Rendu de la réunion du 18/11 entre le collectif de l'Appel des Ouvriers, la FFME et C2C

Présents

pour la FFME :	Rémy Moutardier, vice-président Alain Carrière, trésorier
pour la Ligue Auvergne Rhône-Alpes FFME :	Claude Chemelle, président
pour le CT38 (Comité Territorial Isère FFME) :	Bruno Roux, président
pour le Collectif de l'Appel des Ouvriers :	Hervé Rondeau, président ECI Jean-Michel Cambon, secrétaire ECI Camille Meyer, secrétaire adjointe ECI Christophe Rehm, webmaster ECI
pour C2C :	Dani Bach, président Martin Gerbaux, membre CA Alexis Demongeot, membre CA

Table des matières

[Présents](#)

[Table des matières](#)

[Préambule](#)

[Tour de table de présentation](#)

[Premières déclarations](#)

[Balayage des points de l'Appel des Ouvriers](#)

[Point 1 : Champ historique des itinéraires présents dans la base de donnée +
réitération de la requête sur le caractère obligatoire du remplissage du champ](#)

[Point 2 : références bibliographiques sérieusement traitées par C2C](#)

[Point 3 : modération programmée](#)

[Point 4 : au sujet de l'exhaustivité](#)

[Ressenti C2C](#)

[Communiqué suite à la réunion](#)

Préambule

Tour de table de présentation

Ouverture de la discussion par Rémy Moutardier, la FFME joue un rôle de médiateur et d'apaisement. Remerciement à tout le monde d'avoir outre-passé ses rancœurs pour être là.

Question Rémy Moutardier : liaison [C2C association](#) et [C2C SA](#), et comment est-ce que cela s'inscrit dans le cadre de l'appel d'offre remporté par la SA du CAS - [projet Suisse Alpine 2020](#) ?

Premières déclarations

Jean-Michel Cambon prend tout de suite la parole et lit un communiqué. Il remercie le président du CT et le président de la LAURA d'être là. Il remercie "vivement" la direction nationale de s'être enfin emparée du sujet, "mieux vaut tard que jamais". Il s'excuse de l'absence de représentant du collectif de l'Appel des Ouvreurs, lequel collectif par les personnalités et club importants qu'il représente sera un acteur important demain. Avec deux questions pour C2C :

- a. Comment avez-vous pu faire cette base dès le début sans bibliographie, ni mention des ouvreurs ?
- b. Avec la méconnaissance des acteurs dont vous faites preuve, quelle audace que d'intervenir dans le monde des topos ! N'avez-vous pas joué aux apprentis sorciers ?

Dani Bach donne la position de C2C :

- C2C est dans son droit de diffuser ces infos et n'a pas à bouger un iota de sa position. Des doutes sur cette question ? Rdv devant le tribunal.
- C2C se sent lésé car suite à nos efforts dans la question et nos propositions de printemps, l'ECl a arrêté le dialogue et a choisi la stratégie de confrontation sur le net.
- l'ECl et le collectif des ouvreurs ont envoyé un ultimatum à C2C et aussitôt exécuté la menace. Le peu de levier qu'ils avaient sur C2C était d'endommager notre image et essayer de convaincre les utilisateurs de ne pas contribuer. Ils ont avancé dans ce chemin autant qu'ils ont pu. Ce levier

ils l'ont brûlé. Nous n'avons désormais AUCUNE motivation pour trouver un compromis¹.

- Le Collectif des Ouvreurs nous demande de faire un geste en faveur des intérêts des équipeurs. Si C2C fait un geste, C2C espère qu'il soit reconnu comme un geste (et non sous la contrainte) et qu'il soit apprécié en tant que tel.
- Rien ne sera mis en place avant qu'ils ne retirent leur appel aux ouvreurs des média (tous) et qu'ils publient que les conversations avec c2c ont donné comme fruit un accord satisfaisant pour l'ensemble des ouvreurs qu'ils disent représenter. Ceci est un minimum afin de:
 - Laver l'image de c2c qu'ils se sont amusé à salir.
 - Couper court aux critiques d'autres ouvreurs qu'ils ne contrôlent ni représentent et qui n'arrêteront pas de critiquer c2c avec ou sans accord du Collectif des Ouvreurs.

A la première question de la FFME, Martin Gerbaux explique [l'historique des sites Camptocamp.org](#) et le lien d'origine avec Camptocamp SA. En 2005, lorsque les sites ont été laissés à la communauté qui a monté une association loi 1901 pour gérer le site devenu camptocamp.org. La SA a offert à C2C une aide matérielle (serveurs, maintenance, bande passante, stockage). Cette aide matérielle a diminué au fur et à mesure de l'indépendance financière des sites et s'est achevée en 2015.

A la seconde question de la FFME, Dani Bach explique que C2C n'est absolument pas au courant des conditions dans lesquelles la SA a remporté le marché suisse alpine 2020.

Bruno Roux demande des explications quant au transfert de technologie entre la V6 de C2C et suisse alpine 2020, quant au fait que l'IP des sites camptocamp soit localisé à Camptocamp SA. Dani Bach répond que l'opération de la V6 de camptocamp.org a sans doute servi de carte de visite pour faire une référence supplémentaire à la SA et que le transfert de technologie est complètement transparent : s'il y a lieu de reprendre le code, tout ou partie, qui sous-tend le site C2C et sa base de donnée, c'est légal, le code étant, tout comme le contenu de C2C, sous licence libre. Pour le code, c'est la licence [AGPL v3](#) qui est utilisée.

Bruno Roux explique le financement dans le département de l'Isère avec deux salariés. Crainte de voir le financement baisser. Graphe des topos de l'Isère = pic à la parution, stabilisation des ventes dès la troisième année. Pas de baisse constatée. Le topo de l'Isère participe à hauteur de 20% au budget de financement du CT (ordre de grandeur 20% de 80k€).

¹ A ces ressentis, en cours de réunion, Christophe Rehm a présenté le Collectif non pas comme étant "contre" C2C, mais plutôt pour être rassembleur des ouvreurs et auteurs de topos ayant les mêmes préoccupations.

Bruno Roux pose la question suivante = est-ce que les topos C2C seront toujours gratuits ?

Réponse de Dani Bach : nous ne savons de quoi l'avenir sera fait. Ceci étant, nous croyons que le système de licence employé sur C2C est de nature à garantir au mieux un accès pérenne et gratuit à la base de donnée topographique. Le [système de licence](#) permet à tout un chacun de prendre le contenu du site, de le copier et de le diffuser comme bon lui semble (commerciallement ou non) à condition de respecter deux conditions :

1. le droit d'auteur : il faut citer la source originale
2. diffuser le contenu sous la même licence

Il est répondu que oui, l'association peut disparaître et le contenu repris et revendu sous forme de topos, mais que tout un chacun peut reprendre ce contenu et le diffuser gratuitement et légalement. Il est exprimé que le risque de scission de la communauté existe et qu'un ou d'autres C2C, différents ou non, puissent apparaître, le code source, comme la base de donnée, étant de diffusion libre.

La volonté de C2C de pérenniser l'accès aux contenus est réelle et se traduit par :

- le système de licence
- la séparation du site internet de sa base avec la création d'une API
 - permettant à tout site le désirant d'afficher le contenu C2C à jour sur son site avec sa charte graphique (avec respect des licences),
 - permettant à celui qui le désire d'extraire des données ordonnées facilement.

Afin de limiter le risque d'appropriation de la base, et pour prouver la bonne foi de C2C sur cette question, il est proposé que C2C réfléchisse au moyen de livrer régulièrement une extraction de la partie collaborative de base de données, facilement téléchargeable.

Claude Chemelle a exposé le point de vue de la Ligue, qui est celle des CT la composant : l'inquiétude de voir les financements nécessaires au bon fonctionnement des CT et de leur rôle local dans l'escalade.

Balayage des points de l'Appel des Ouvriers

Ont été passés en revue chaque point de [l'Appel aux Ouvriers](#) de la communication initiale de l'ECl, de [la lettre ouverte de la LAURA](#).

Point 1 : Champ historique des itinéraires présents dans la base de donnée + réitération de la requête sur le caractère obligatoire du remplissage du champ

Réponse collective C2C : du point de vue d'un gestionnaire de wiki, l'amélioration continue est un paramètre plus important que le niveau de qualité (remplissage) à un instant donné. L'apparition de ce champ, ainsi que du champ bibliographique a été décidé en 2007 suite à l'abandon d'une convention d'écriture dans le champ

descriptif devenu compliqué à suivre et peu efficace. Le champ est la réponse à ce point.

Nous ne souhaitons pas rendre ce champ obligatoire pour la simple raison que les champs mal remplis sont moins détectables que les champs non-remplis. C2C pense utiliser de la maintenance par robots afin d'améliorer la surveillance de la base et d'augmenter la vigilance sur ce point.

Soucieux de répondre à cette demande dans un délai raisonnable, les deux opérations bibliothon spécifiques ont été animées. Les résultats sont présentés sur quelques régions les plus complètes (>85%) en escalade FR - en % des grandes voies d'escalade présentes sur C2C avec au moins une info bibliographique :

Région	Nb GV	% rempli
Beaufortain	52	90 %
Belledonne - Rousses - Taillefer	121	94 %
Calanques	705	87 %
Cerces	117	96 %
Chablais	90	90 %
Chartreuse	215	89 %
Dolomites	53	92 %
Ecrins	348	95 %
Hérault	247	97 %
Mont Blanc	264	89 %
USA	160	89 %
Vanoise	126	88 %
Vercors	728	89 %
Alpes Haute Provence	352	94 %

Sur l'ensemble des grandes voies escalade FR (8057 voies), 75,5% ont au moins une info (MAJ de fin novembre = 77%). C'était 65,8% au début du bibliothon 2. Les infos deviennent plus compliquées à trouver à mesure que l'on s'approche du remplissage maximum. Dans certaines régions, les topos papiers encore édités présentent moins d'informations sur ce sujet.

Une autre amélioration concerne la mise en avant du champ qui se trouve aujourd'hui sur PC en haut du document itinéraire.

Alain Carrière demande au collectif des ouvriers si ce point peut être vu comme une amélioration de la reconnaissance du travail des ouvriers. La réponse n'est pas claire.

Point 2 : références bibliographiques sérieusement traitées par C2C

Réponse collective C2C : même réponse que précédemment sur la présence du champ bibliographique, la présence d'une fiche par ouvrage papier référencé dans la base de donnée (entre 1300 et 1500 ouvrage référencés sur C2C, principalement des topo-guides), la fiche permet aux auteurs qui le souhaitent de présenter leur livre et de mettre un renvoi vers leur site internet (vente éventuelle). Nous n'avons pas de chiffres à présenter pour les taux de remplissage.

Jean-Michel Cambon lit une analyse de Sébastien Constant sur le sujet : son constat est le suivant : il n'enregistre pas de connexion sur son site depuis C2C, alors qu'il enregistre une 20aine de connexion depuis Skitour par exemple.

Alexis Demongeot expose les pistes de réflexions actuelles concernant la mise en [valeur des ouvrages papiers et la facilitation à la vente des topos papiers](#) :

- Raccourcir le nombre de clic vers la vente
- Ordonner et/ou visualiser rapidement les ouvrages disponibles et ceux épuisés
- Ajout image de couverture dans la vignette
- Associations topo-papier / itinéraire réalisées automatiquement par demande d'un sommaire en format numérique à l'auteur
- Modification de l'agencement d'un document itinéraire
- Vente topo-guide papier par une plateforme logistique partenaire (deux propositions, tarifs possiblement plus avantageux que ceux présentés par Bruno Roux selon option retenue)

Ces pistes demandent à être étudiées puis validées ou non par l'association. Un travail d'interrogation des ouvriers a été fait pour connaître les différentes situations. Le Collectif des Ouvriers fait remarquer que sur [l'application smartphone](#) les champs bibliographiques et historiques avaient disparu. Réponse de Dani Bach : Cette appli a par ailleurs été développée pour une optique utilisation sur le terrain, avec d'autre choix d'affichage que le site internet. La demande de remettre ces champs dans l'appli sera soumis à l'approbation de l'association.

Alain Carrière demande au collectif des ouvriers si ce point peut être vu comme une amélioration de la reconnaissance du travail des ouvriers. La réponse n'est pas claire.

Point 3 : modération programmée

La demande est précisée par Claude Chemelle (et d'autres) et concerne de la modération a priori avant publication, l'interdiction de l'exhaustivité sur un secteur, la limitation des données et des schémas, ...

Règles de modération proposées par le CT38 :

1. Pas de publication de sites ou voies interdites (référence : [Tour Perret à Grenoble](#) ou [Montagne d'Uriol](#)).
2. Pas de publication de photocopie d'ouvrage papier ou de lien vers des sites web où sont publiés des photocopies de topos papier.
3. Pas de publication de description de voies si l'équipeur indique explicitement sur un support quelconque qu'il n'autorise pas la publication sur un site collaboratif (Référence site web Vercorde : [Secteur de couennes Satan](#) ou voies au [rocher de Gonzon](#)...).
4. Pas de publication de topos où la récupération d'informations à partir de topos papier est évidente (nombre de voies significatif, nom des voies, cotations du topo). L'idée qui sous-tend cette demande est que la personne qui poste un tel topo a directement recopié les informations sur un topo papier commercialisé.
5. Pas de possibilité de poster un itinéraire si on n'a pas posté la sortie auparavant². L'idée qui sous-tend cette demande est que c'est que si on a gravi la voie, on peut donner ses propres cotations, décrire l'accès ou la voie avec ses propres mots et on n'est plus dans la copie.
6. Si on n'a pas gravi la voie, on se ramène au point 4, c'est à dire qu'on a copié un topo existant.

Pour chaque point nous avons évoqué des pistes de ce qui pourrait être envisagé de faire de notre côté et nous avons pris l'engagement de les présenter à l'association et à minima les discuter en interne.

Dani Bach explique que la seule limitation actuelle, c'est la légalité. Les statuts de l'association sont clairs : l'objet de l'association Camptocamp est de favoriser le partage d'information, pas de le limiter. Par ailleurs, C2C relève du média, est hébergeur de contenu, et ne souhaite pas devenir éditeur en réalisant de la validation avant publication.

Les discussions sur l'éthique, le plagiat, l'auto-modération parviennent à une proposition de charte du contributeur et qui au passage mentionnerait et expliquerait les licences utilisées sur C2C, toujours méconnues des utilisateurs.

Martin Gerbaux explique qu'[une réflexion sur les pratiques est en cours](#), que la précédente réflexion est assez ancienne. Et que cette réflexion peut mener sur une charte.

² Énoncée de cette façon, cette règle est un non-sens sur C2C : une sortie ne pouvant être validée si elle n'est pas affectée à un itinéraire.

Point 4 : au sujet de l'exhaustivité

[La demande est précisée ici et, du point de vue de C2C étendue.](#) Dani Bach répète que la mission de C2C est de favoriser l'échange des informations, et qu'à ce titre l'association se borne à créer l'outil adapté pour répondre à cette mission. Si l'outil est bien perçu par la communauté, alors C2C tendra vers l'exhaustivité. Ce n'est pas la volonté première, mais bien une conséquence de cette volonté, et par là, un marqueur de la bonne vitalité des sites.

Bruno Roux évoque l'aspect "responsabilité" sur le contenu. Nous expliquons que l'auteur des documents collaboratifs est l'association³. Il ne nous semble pas suite à consultation d'un appui juridique qu'une mauvaise indication sur un topo puisse être reprochée à C2C. C'est le cas d'un suivi d'une trace GPS (Google Maps, ViaMichelin), l'acteur est celui qui suit les indications et doit à ce titre s'adapter.

Au sujet de l'exhaustivité, est présenté par Bruno Roux, [le topo de Presles](#) sur C2C. Nous ne pouvons que constater que le topo est bien fait et que c'est vers ce niveau de qualité que nous aimerions voir tendre tous les documents du site.

C2C rappelle que des règles de modérations concernant la primeure à l'édition, les travaux sur des voies, les voies interdites, etc ... ont été proposées et non-validées par l'ECl.

Camille Meyer intervient sur le système de versionning qui permet à chacun de consulter une ancienne version permettant de contourner ainsi les règles de modération et argue qu'aucun documents n'est supprimé du site. La réponse C2C est qu'hors pour les besoins de modération, nous ne pensons pas que cette fonctionnalité soit utilisée. La suppression d'une version d'un document n'a jamais été envisagée auparavant. Cependant, il faut convenir qu'en cas de contenu illégal, il serait bien de pouvoir cacher le contenu de la version. Cette demande sera mise à l'étude. Concernant le plagiat, il est composé presque exclusivement de document photo : ces documents sont depuis toujours supprimés purement et simplement du site. Il n'existe pas de poubelle permettant de retrouver du contenu plagié.

Sur demande d'Alain Carrière, Alexis Demongeot présente, en l'état du 18/11 [les pistes de financement que C2C pense mettre en oeuvre](#). Ce travail n'est pas très avancé et est actuellement dans un groupe de travail de contributeurs volontaires.

³ Ce qui n'est pas le cas des documents personnels : photos à la convenance du contributeur et sorties.

Ressenti C2C

La réunion a été ponctuée de moments de tension et de montées de ton. Rémy Moutardier et Alain Carrière ont bien joué leur rôle de médiateur, recadrant le débat et limitant les digressions.

[Il est ressorti 20 pistes de réflexions qui ont été soumises à vote de principe avant réflexion plus approfondies.](#)

Communiqué suite à la réunion

Il paraissait compliqué de produire un CR accepté par les deux parties. Claude Chemelle a proposé juste l'édition d'un communiqué commun dont il a présenté sa version, qu'il avait rédigé pendant les échanges. C2C, comme d'autres ont validé le communiqué rapidement. A l'issue de la version de l'ECI, il apparaît qu'aucun accord ne semble possible pour produire ce communiqué d'une dizaine de lignes à ce jour.

Il semble au CA de C2C qu'au terme de cet échange :

1. l'ECI considère que C2C n'a rien fait et ne fera rien pour résoudre le conflit,
2. l'ECI ne souhaite en aucune façon une collaboration,
3. l'ECI exige une application stricto sensu des 4 points de l'Appel des Ouvriers.

Pour autant, ces échanges ont permis de mettre en avant des points d'amélioration de C2C sur lesquelles l'association va travailler.

C2C reste fidèle à sa mission de diffusion de l'information.

C2C en acteur responsable du monde de la montagne est de l'escalade, travaille à la définition et à la mise en place de solutions pour répondre aux légitimes questions de sensibilisation des grimpeurs et de financement de l'activité sans pour autant déroger à ses statuts.